

### 35 - Attribution de subventions aux associations culturelles

**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :** La Ville de Besançon apporte son soutien aux associations culturelles autour de quatre grands axes : aide à la création, aide à la diffusion, aide à la sensibilisation et aide au projet, et ce dans les différents domaines artistiques et culturels suivants : musique, théâtre, marionnettes, arts de la rue, arts du cirque, danse, art contemporain, audiovisuel, lecture et patrimoine.

Dans un souci de structuration concertée du paysage culturel bisontin, le soutien financier apporté par la Ville de Besançon aux artistes et acteurs culturels locaux se décline sous deux formes : conventionnement pluriannuel ou annuel et subventionnement annuel.

Pour 2012, 128 demandes de subventions d'associations et structures culturelles ont été instruites et il est proposé de subventionner 98 de ces associations.

#### 1 - Une politique de conventionnement consolidée et élargie

13 conventions triennales d'objectifs et de moyens, établies en 2009 avec les acteurs culturels, sont arrivées à échéance en décembre 2011.

Il ressort d'un bilan établi à l'issue de la précédente période de conventionnement que cette modalité de soutien présente un intérêt certain, tant pour les acteurs culturels concernés que pour la collectivité.

En effet, les associations culturelles conventionnées voient par la convention une partie de leur financement sécurisée sur une période plus longue, leur permettant ainsi de mieux structurer leurs projets tout en dialoguant avec la collectivité sur des axes de développement clairement identifiés et soutenus par elle. Pour la Ville, il s'agit par ce biais de conforter et d'organiser des partenariats qui sont autant de relais de la politique culturelle municipale.

Forte de ce bilan, la Ville de Besançon propose de renouveler sur la période 2012-2014 avec les partenaires suivants une convention triennale :

RENOUVELLEMENT CONVENTIONNES 2009-2011	Subvention 2011	Proposition
		Subvention 2012-2014
<b>Musique</b>		
Tétraktys	6 000 €	6 000 €
Aspro Impro	33 000 €	33 000 €
Bastion	50 000 €	53 000 €
Orchestre d'Harmonie Municipal	29 900 €	29 900 €
<b>Théâtre</b>		
Alcyon	10 000 €	10 000 €
Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	10 000 €	12 000 €
Intempestifs	17 000 €	17 000 €
Mala Noche	10 000 €	12 000 €

<b>Arts du cirque - Arts de la rue</b>		
Bal	5 000 €	<b>5 000 €</b>
Cirque Plume	80 000 €	<b>100 000 €</b>
Tricyclique Dol	20 000 €	<b>20 000 €</b>
<b>Danse</b>		
Na	50 000 €	<b>50 000 €</b>
<b>Audiovisuel</b>		
APACA	12 000 €	<b>12 000 €</b>
<b>Art contemporain</b>		
Sauf'Art le Pavé dans la Mare	40 000 €	<b>40 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	(a) 372 900 €	(b) <b>399 900 €</b>

Par ailleurs, il est proposé d'élargir les conventionnements, pour la période 2012-2014, aux acteurs culturels suivants :

<b>NOUVEAUX CONVENTIONNES</b>	<b>Subvention 2011</b>	<b>Proposition Subvention 2012-2014</b>
<b>Théâtre - Théâtre de marionnettes</b>		
Château en Espagne	2 500 €	<b>4 000 €</b>
Colibri	5 000 €	<b>6 000 €</b>
Graine de Vie	2 000 €	<b>4 000 €</b>
Gravitation	5 000 €	<b>6 000 €</b>
Ka	2 000 €	<b>4 000 €</b>
Teraluna	2 000 €	<b>4 000 €</b>
<b>Danse</b>		
Astragale	3 000 €	<b>5 000 €</b>
Jeanne Simone	4 000 €	<b>5 000 €</b>
Pièces détachées	3 000 €	<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	28 500 €	(b) <b>43 000 €</b>

Enfin, un conventionnement annuel est proposé aux deux structures suivantes :

NOUVEAUX CONVENTIONNES	Subvention 2011	Proposition
		Subvention 2012
Musiques en perspectives (musique)	20 000 €	30 000 €
Bacchus (théâtre)	(a) 15 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	35 000 €	<b>(b) 45 000 €</b>

## 2 - Répartition des subventions aux associations culturelles (hors conventionnements)

Il est proposé d'allouer les subventions aux associations culturelles selon la répartition suivante :

NON CONVENTIONNES	Subventions 2011	Subventions 2012
<b>Musique classique contemporaine</b>		
Amis de l'Orgue	1 400 €	1 400 €
Chœur à Corps	1 500 €	1 500 €
Chœur Heinrich Schütz	2 000 €	2 000 €
Clé de Sol	500 €	500 €
Contrepoint	2 500 €	2 500 €
Contre Z'Ut	2 500 €	2 500 €
Da Camera	1 000 €	1 000 €
Enfants de l'Espoir	2 500 €	4 500 €
Jeunesses Musicales de France en Franche-Comté	2 500 €	2 500 €
Orchestre Philharmonique de Besançon A. Stappfer	2 500 €	2 500 €
Orgue et Culture	1 400 €	2 000 €
Société des Concerts	1 000 €	1 500 €
<b>Musiques actuelles</b>		
Art'Monie	-	1 000 €
Citron Vert	8 000 €	8 000 €
Découvert Autorisé	8 000 €	8 000 €
Mélodies en sous-sol	4 000 €	4 000 €
Music Mambo	-	2 000 €
Sentimental Noise	3 000 €	4 000 €
Troll's Productions (projet de Pascal Mathieu)	-	2 000 €
Uppertone	-	1 500 €

<b>NON CONVENTIONNES</b>	<b>Subventions 2011</b>	<b>Subventions 2012</b>
<b>Ateliers musicaux</b>		
Académie de Musique Tchaïkovsky	1 060 €	850 €
ASEP - Association Sportive et d'Education Populaire	6 021 €	5 490 €
CAEM Planoise	9 890 €	8 190 €
Atelier musical de la MJC Palente	17 470 €	21 530 €
Atelier musical de Clairs-Soleils (activité reprise par MJC Palente)	4 590 €	0 €
Atelier musical de Montrapon	7 240 €	7 190 €
Musique Pour Tous	1 220 €	1 430 €
Atelier musical du Personnel de la Poste	5 810 €	5 440 €
Atelier musical de Saint Ferjeux-Rosemont-La Butte	5 760 €	5 760 €
Atelier musical de Velotte	5 550 €	5 760 €
Ecole d'harmonie des Chaprais	2 768 €	2 226 €
Ecole d'harmonie de l'Orchestre d'Harmonie Municipal	8 100 €	8 430 €
<b>Orchestres et écoles d'harmonie</b>		
Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers	12 000 €	12 000 €
Concorde Saint-Ferjeux	5 540 €	5 540 €
Harmonie des Chaprais	5 182 €	5 540 €
<b>Théâtre</b>		
A la tienne	1 000 €	1 000 €
A Tout Prix (Théâtre)	2 000 €	3 000 €
Boutique du Conte	1 000 €	2 500 €
Brouillard (Compagnie)	0 €	1 500 €
Coloquinte	1 000 €	1 000 €
CRIS (Centre de Ressources International de la Scène)	10 000 €	10 000 €
Embarquez	2 000 €	3 000 €
Envie (Théâtre)	1 000 €	1 000 €
LTS (Les Trois sœurs)	1 500 €	1 500 €
P'tit Vélo	1 000 €	1 000 €
Robert et Moi	-	1 500 €
Serial Théâtre	2 000 €	2 000 €
Théâtre Universitaire de FC	1 500 €	1 500 €

NON CONVENTIONNES	Subventions 2011	Subventions 2012
<b>Marionnettes</b>		
Manches à Balais	1 500 €	1 500 €
<b>Arts du cirque</b>		
Passe-Muraille	15 000 €	15 000 €
Serious Road Trip	-	1 500 €
<b>Arts de la rue</b>		
Bilbobasso	2 000 €	2 000 €
Grosse Entreprise et ses 120 Petits	4 000 €	5 000 €
<b>Danse</b>		
Brrftttt	2 000 €	2 000 €
Courant d'Air	2 000 €	2 000 €
Muse et Danse	3 000 €	2 000 €
Trajectoires Obliques	1 500 €	1 500 €
<b>Art contemporain</b>		
Centre d'Art Mobile	8 000 €	8 000 €
<b>Audiovisuel</b>		
CCPPO	4 000 €	4 000 €
Ceux d'à côté Productions	-	2 000 €
Ptchila Kino	4 000 €	3 000 €
<b>Livres lecture</b>		
ALAC - Livres des Auteurs Comtois	1 000 €	1 000 €
Croqu'livre	2 000 €	2 000 €
Distraction des Malades	600 €	1 600 €
Maison Chauffante (Editions de La)	1 250 €	1 250 €
Pas Serial s'Abstenir	2 500 €	2 500 €
<b>Patrimoine et sociétés savantes</b>		
Académie des Sciences et Belles Lettres	800 €	800 €
Amis du Funiculaire de Besançon	500 €	500 €
Association Astronomique de FC	2 300 €	2 300 €
Avalfort	-	100 €
Défense de la Langue Française en FC	800 €	800 €
Société d'Emulation du Doubs	800 €	800 €

NON CONVENTIONNES	Subventions 2011	Subventions 2012
Société Numismatique du Doubs	800 €	800 €
<b>Autres</b>		
Ritmo da Capoeira	-	1 000 €
<b>Total</b>	226 851 €	245 726 €
<b>Total conventionnés</b>	(a) 387 900 €	(b) 487 900 €
<b>Total</b>	614 751 €	733 626 €

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces subventions et à autoriser leur versement aux associations culturelles. En cas d'accord la somme totale de 733 626 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000,

- autoriser M. le Maire à signer toute convention ou avenant à intervenir dans ce cadre.

«**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Y a-t-il des questions ?

**M. Philippe GONON** : Oui Madame, je voudrais vous demander soit de retirer complètement ce dossier du vote ce soir, soit de dissocier un certain nombre d'éléments de la délibération que nous allons prendre, notamment les subventions concernant l'art contemporain, il y a deux lignes qui s'appellent, l'une «Sauf Art le Pavé dans la Mare» et l'autre qui s'appelle «Centre d'Art Mobile».

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Pourquoi les retirerais-je ?

**M. Philippe GONON** : Alors simplement nous avons eu un certain nombre de questions sur le sujet dont une qui est une question d'ordre purement juridique qui porte sur la délibération elle-même, sur la légalité de la délibération dès lors que l'Adjoint à la Culture a sans doute préparé, présenté un dossier de demande de subventions pour une structure où il se pourrait qu'une parente ait une fonction importante et puisse suivant les qualifications juridiques précises que je vais utiliser, tirer profit de ces subventions. Donc la question se pose sur Sauf Art, se pose sur le Pavé dans la Mare et sauf à ce que nous ayons des explications très précises sur leur lien, je pense que se pose le problème de la légalité de la délibération que nous allons prendre ce soir, c'est pour cela que je vous demandais plutôt une dissociation qu'autre chose.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Vous me permettez de ne pas vous suivre sur ce sujet mais tu voulais intervenir, Jean-Pierre ?

**M. Jean-Pierre GOVIGNAUX** : Qu'est-ce que l'on va dire encore une fois, ça devient assez fatigant. Il va de soi que ce n'est pas l'Adjoint à la Culture qui présente un dossier de subventions mais c'est bien l'Association qui présente un dossier de subventions. L'Adjoint à la Culture pour autant que je sache ne fait pas partie de l'Association et l'Adjoint à la Culture, cela a déjà été dit dans cette enceinte, ne traite pas de l'art contemporain, Monsieur, c'est moi qui traite de l'art contemporain sous la responsabilité du Maire.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Ça me paraît clair !

**M. Jean-Pierre GOVIGNAUX** : Je ne vois pas où est l'illégalité là-dedans.

**M. Michel LOYAT :** Sur la forme, par rapport à certains sujets je pense que le courage et peut-être même la décence consistent à ne pas employer des conditionnels «il se pourrait que», enfin etc. Si vous avez envie d'affirmer, vous affirmez et vous le dites clairement et vous dites exactement ce que vous voulez affirmer mais là vous prenez peut-être aussi des risques ; autrement ces conditionnels et ces formules alambiquées moi je ne les trouve pas très corrects.

**M. Frank MONNEUR :** Effectivement je pensais, nous pensions tous que l'on en avait terminé avec ce sujet d'ailleurs qui n'en n'est pas un et face à ces propos, à ces allégations, voire ces suspicions, je tiens au nom du Groupe Socialiste à porter toute notre solidarité envers l'Adjoint à la Culture Yves-Michel DAHOUI et je crois que mes deux collègues Jean-Pierre GOVIGNAUX comme Michel LOYAT ont été particulièrement clairs, il serait bon de ne plus revenir sur ce sujet, franchement ça n'a pas lieu d'être, les choses sont parfaitement claires.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Merci, oui tout le monde a le droit d'avoir un conjoint qui travaille et là je crois que les réponses ont déjà été données de façon claire, il n'y a pas mélange des genres en ce qui concerne ce type de dossier, je ne vois donc aucune raison de le retirer.

**M. Jean-François GIRARD :** Et j'en rajoute, pas par rapport au problème juridique mais par rapport à la qualité du travail que fait cette association. Je peux vous dire qu'à Besançon on n'a pas 2 000 associations qui travaillent sur l'art contemporain. Et je pense que là il y a un vrai travail de découverte de nos ressources artistiques locales et un vrai projet pédagogique pour travailler avec les écoles. Voilà mon positionnement, c'est vraiment une association dont on a besoin et qui mérite en dehors de tout une subvention liée à la qualité et au résultat de son travail.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Je dirais que c'est faire offense au Maire ce que j'entends là.

**Mme Nicole WEINMAN :** Je voulais simplement préciser ou plutôt insister sur une chose c'est que le développement de l'Ecole des Beaux-Arts et l'ampleur qu'elle a prise aujourd'hui, c'est aussi essentiellement grâce au Pavé dans la Mare parce qu'il a une qualité justement de travail qui est reconnue à tel point que voilà, le Pavé dans la Mare a contribué de façon certaine au développement de l'Ecole des Beaux-Arts.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Voilà et avant de donner la parole à Françoise, excusez-moi mais j'étais quand même un peu émue, je ne mélange pas les genres et M. DAHOUI encore moins, je veux dire par là que, il fait ce qu'il a à faire, il n'intervient pas dans les domaines dans lesquels il n'aurait pas à intervenir.

**Mme Françoise FELLMANN :** Oui, simplement moi je voulais aussi intervenir parce que ça me fatigue à force, ça revient à chaque fois. Nous, ça doit faire à peu près une dizaine d'années que nous travaillons avec le Pavé dans la Mare dans les écoles, ce n'est qu'avec cette association-là que l'on peut travailler sur l'art contemporain. Il n'y a pas très longtemps, d'ailleurs avec la DRAC, on a signé un CLEA c'est-à-dire un Contrat Local d'Education à l'Art. Le Pavé dans la Mare a un projet particulier depuis plusieurs années sur le quartier de Fontaine Ecu donc il me semble aussi que c'est intéressant de pouvoir travailler avec ces gamins sur le quartier et sur la déconstruction et ça fait au moins deux ou trois ans et on s'aperçoit qu'à l'école Fontaine Ecu cette année on aura une fermeture de classe et pour avoir rencontré justement les professionnels du Pavé dans la Mare, ils se posent des questions parce que ce n'était pas un travail facile avec 4 classes. Ils se disent que maintenant avec 3 classes et beaucoup plus d'enfants cela risque d'être plus compliqué mais évidemment ces personnes sont très investies dans ce projet. C'est vrai que franchement ça me choque qu'à chaque fois on ramène cela sur le tapis alors que cela fait au moins dix ans qu'on travaille avec les écoles et à chaque fois on a des très beaux projets avec le Pavé dans la Mare et on parle d'art contemporain et moi ça me plaît bien de parler d'art contemporain, voilà.

**M. Jean-Claude ROY :** Oui je crois qu'il faudrait nous dire ce soir en quoi cette délibération n'est pas valable juridiquement. Si vous avez des arguments, je pense qu'il faut les développer, en quoi la délibération n'est pas valable juridiquement ?

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Vous voulez répondre Monsieur ? Non c'est Mme PEQUIGNOT qui veut répondre.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : C'est vrai qu'effectivement ce dossier lié au Pavé dans la Mare, je suis d'accord, je rejoins ce qui a été dit, on commence tous à en avoir un peu assez mais je pense quand même que pour couper court à ce débat il faut dire que finalement ce dossier traduit aussi là un sentiment ou un climat de suspicion par rapport à une notion de favoritisme, laissez-moi aller jusqu'au bout s'il vous plaît, c'est-à-dire que notamment dans le domaine culturel on voit un certain nombre d'acteurs qui nous disent sur le terrain « nous avons énormément de mal à être soutenus et d'autre part nous avons l'impression que c'est toujours les mêmes qui sont soutenus ». Je pense que ce que dit notre collègue Philippe GONON, c'est aussi la traduction peut-être à un moment donné de ce sentiment-là. Alors moi je pense que pour couper court à toute suspicion il serait bon de lancer un audit, faire une évaluation pour montrer vraiment l'impact et pour lever toute ambiguïté.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Il n'y a pas d'ambiguïté possible Madame, excusez-moi.

**M. Jean-Pierre GOVIGNAUX** : Oui, pour préciser une fois encore, quand on parle d'art contemporain il s'agit de savoir qui fait quoi. Il y a à Besançon deux structures, deux associations qui font la promotion de l'art contemporain et qui font de la pédagogie, comme l'a indiqué Françoise FELLMANN, c'est Le Pavé dans la Mare d'une part, le Centre d'Art Mobile d'autre part. Ensuite il existe des associations d'artistes qui se sont d'ailleurs regroupées récemment et au départ de tout cela il y a l'Ecole des Beaux-Arts. Donc ici nous aidons le Pavé dans la Mare et le Centre d'Art Mobile et comme il n'y a pas d'autres associations, je ne vois pas où est le favoritisme puisque nous aidons, nous portons les deux associations qui font la promotion de l'art contemporain.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Merci. Nous allons passer au vote mais il va de soi que je ne retirerai pas cette question. Alors nous allons mettre cela au vote, pour moi les choses sont claires.

Qui est contre ce rapport ? 1. Qui s'abstient ? Personne. Merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'attribuer les subventions proposées.

M. DAHOUI, M. GHEZALI, Mme TISSIER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.*